

Préparez l'avenir en toute confiance

VISION VIE PREMIUM [®]

Vous souhaitez vous constituer un capital évolutif pour votre retraite tout en conservant sa disponibilité ? Transmettre un capital ? Protéger vos proches en cas de décès ? Nous avons la solution qui répond parfaitement à vos attentes : le contrat **VISION VIE PREMIUM**. Il s'agit d'un contrat d'assurance vie de groupe, à adhésion facultative, de type multisupports, libellé en Unités de compte et en euros.

LES + DU CONTRAT **VISION VIE PREMIUM**

La souplesse du mode de gestion

- La **GESTION LIBRE** vous permet de répartir librement tout ou partie de votre épargne entre l'actif en euros, et/ou les unités de compte et/ou les profils de gestion.
- Les profils de **GESTION DELEGUEE** sont constitués de supports en unités de comptes dont la répartition est régulièrement adaptée par le gestionnaire financier pour optimiser la performance dans le respect des profils de risque choisis.
- En gestion libre, vous disposez en option d'un arbitrage automatique: l'investissement progressif. L'épargne investie dans le cadre de cette option est périodiquement ré-allouée vers les supports de l'allocation cible que vous aurez définie au préalable.

La **garantie Plancher Décès** est automatiquement incluse dans votre contrat.

En cas de décès en phase de constitution, votre conjoint ou autre bénéficiaire désigné est préservé des aléas des marchés financiers en compensant une éventuelle moins-value jusqu'à 300 000 euros.

La protection de vos proches

La fiscalité avantageuse de l'assurance vie

Un abattement sur les droits de succession, en cas de décès (jusqu'à 152 500 euros) et sur les gains réalisés, à hauteur de 4 600 euros par an si vous êtes célibataire, veuf(ve) ou divorcé(e), ou de 9 200 euros par an pour un couple soumis à imposition commune.



Préparez l'avenir en toute confiance

VISION VIE PREMIUM [®]

FRAIS

Frais sur versements : 1,50% maximum

Frais de gestion en cours de vie du contrat :

- sur fonds euros : 0,90% de l'épargne sur la base annuelle,
- sur les supports en UC : 1,20% de l'épargne, sur base annuelle
- En gestion déléguée, en surplus des frais en cours de vie du contrat sur les supports en UC : 0,50% de l'épargne, sur base annuelle.

Frais d'arbitrage : Offerts

Frais d'adhésion à l'association: L'adhésion à AMPHITEA donne lieu au paiement d'un droit d'entrée de 14 euros.

CARACTÉRISTIQUES

Âge minimum à la souscription : 18 ans

Versements programmés (montant minimum) :

- 1500 € par an
- 750 € par semestre
- 375 € par trimestre
- 125 € par mois

Versements libres minimum : 125 €

→ Nous attirons votre attention sur le fait que :

- Les montants nets investis sur les supports en Unités de compte ne sont pas garantis mais sont sujets à des fluctuations à la hausse ou à la baisse, dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers ;
- Les investissements sur les fonds proposés dans le cadre du contrat VISION VIE PREMIUM sont susceptibles de générer des pertes en capital, le risque de perte étant plus ou moins important selon le fonds choisi.

Predictis.

Patrimoine · Retraite · Prévoyance

PREDICTIS - SAS de courtage en assurances au capital de 500 000€ - Siège social : 14 rue de la Ferme, 92100 Boulogne Billancourt - 411 415 565
RCS Nanterre - ORIAS n°07 001 325 (www.orias.fr) - PREDICTIS est soumise au contrôle de l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudential et de Résolution) 4 Place de Budapest, CS 92459, 75436 Paris Cedex 09 (<https://acpr.banque-france.fr/>).
PREDICTIS exerce son activité conformément aux dispositions du Code des assurances et notamment à l'article L521-2 II.1° b et suivants (retrouvez la liste de nos partenaires sur le site internet de PREDICTIS à l'adresse www.predictis.com/partenaires).
Réclamation : reclamations@predictis.com ou Pôle Réclamation, 14 rue de la ferme, 92100 Boulogne Billancourt. Accusé réception dans un délai maximum de 10 jours ouvrables et réponse (positive ou négative) dans un délai de deux mois.

